



Toulouse le 9 octobre 2019

Madame la Présidente Emmanuelle Garnier,

Des dysfonctionnements notoires concernant du favoritisme syndical exacerbé de la part de la direction ont été dénoncés par des syndicats.

Ce favoritisme syndical alarmant est inadmissible et injustifiable dans la mesure où cela concerne, qui plus est, un.e élu.e au Comité Technique, instance représentative des personnels.

L'inéquité syndicale et professionnelle qu'engendre cette situation est intolérable et ne peut que questionner sur la conception du droit syndical qu'entretient la Direction.

Comment, dans ces conditions, ne pas douter de la sincérité des votes à venir d'un.e élu.e syndicale au sein du CT, devenue de fait redevable envers la direction alors même que des chantiers importants sur le temps de travail, congés, RIFSEEP, etc. doivent s'ouvrir ?

Et cela continue. La semaine dernière, une réunion à la Formation Continue présidée par la Directrice des Ressources Humaines a permis d'installer et de promouvoir un.e agent.e, par ailleurs camarade syndicale de la DRH, au poste de Responsable Administrative et Financière de manière complètement hors cadre.

Cette situation, comme celle précitée est tout simplement scandaleuse. On apprend également que d'autres agent.e.s de la Formation Continue vont changer de poste, contrevenant aux règles les plus élémentaires de la CPE et du mouvement interne.

Mais ce n'est pas tout, d'autres situations identiques et des décisions prises totalement hors cadre nous sont signalées.

La différence de traitement est d'autant plus choquante qu'on sait que dans le même temps, des agents sont victimes à l'inverse de discrimination syndicale, dont un cas a d'ores et déjà été démontré en CHSCT.

D'autres situations de discrimination ont été mises en avant lors du dernier CHSCT, ce qui a donné lieu à une alerte.

Aujourd'hui, face à ces dysfonctionnements notoires, la défiance est de mise.

Pour toutes ces raisons, devant la gravité de vos décisions discriminantes, et, au regard du respect que nous devons à nos électeurs, nos organisations syndicales ne sont plus en mesure de siéger au Comité Technique d'Etablissement.

Les organisations syndicales signataires réclament, dans les plus brefs délais, des éclaircissements sur les affaires citées dans ce courrier. Elles demandent un retour à l'application des procédures habituelles mises en œuvre pour les nominations et promotions, garantes d'une égalité de traitement pour tous les personnels.